



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 755

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 755 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant l'utilisation des systèmes d'alarme numéro 614 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 9 août 2017.

---

Nancy Vallières, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe